

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA FONCTION  
PUBLIQUE - (N° 1330)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 21

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE 4**

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer au taux :

« 1 % »

le taux :

« 2 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer les sanctions pour les employeurs de la fonction publique qui n'atteignent pas les objectifs de parité au bout du délai qui leur a été laissé pour s'y conformer, et ce en doublant le plafond de la pénalité financière.